Chère madame, cher monsieur, Nous vous remercions de votre confiance et vous invitons à trouver ci-joint le contrat de location. Après vous être assuré, par courriel ou téléphone, de la disponibilité de nos chalets pour la période souhaitée, retournez le dûment rempli et signé. Dans l'attente de vous accueillir à LA NOYERAIE nous vous prions de croire, madame, monsieur, en nos meilleurs sentiments.

CONTRAT DE LOCATION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. : _____ E-mail : _____

Séjour du : _____ (jour d'arrivée, après 16h)

au : _____ (jour du départ, avant 10h)

pour _____ personnes dont _____ enfants _____ précisez l'âge des enfants : _____

Tout enfant, bébé compris, doit être inscrit au contrat et compte pour une personne

☐ **Chalet 2 chambres** max. 5 pers. ☐ **Chalet 3 chambres** max. 7 pers.

Nombre de chalets loués :_____ Montant location du ou des chalet(s) :_____€

Locations annexes à préciser obligatoirement (leur règlement par avance est facultatif)

Location draps de lit 140 ou 130 x 190 (tarif/semaine ou change) :	_____x 9 € =	_____€
Location draps de lit 70x190 (tarif/semaine ou change) :	_____x 9 € =	_____€
Location lit Bébé (tarif/semaine, selon disponibilité) :	_____x 12 € =	_____€
Location chaise Bébé (tarif/semaine, selon disponibilité) :	_____x 8 € =	_____€
Location lit + chaise Bébé (tarif/semaine, selon disponibilité) :	_____x 18 € =	_____€
Animal de compagnie (1 seul animal par chalet, sous conditions) (tarif/jour) :	_____x 4 € =	_____€
Petit déjeuner (sur commande)	_____X 6,5 € =	_____€
Nettoyage du chalet en fin de séjour (forfait/prestation) :	_____x 50 € =	_____€

Montant du séjour : (Montant location chalet + prestations annexes) _____€

Montant de l'acompte : (25% du montant du séjour) _____€

Solde à régler : (Montant du séjour - Montant de l'acompte) _____€

Montant du versement à la réservation

Prépaiement = Montant de **l'acompte** + frais de réservation

Frais de réservation : _____+15 €

Pas de frais de dossier de réservation en hors-saison quand la durée du séjour est inférieure à une semaine.

PRÉPAIEMENT A VERSER : _____€

☐ *Je règle l'acompte en prépaiement par virement ou par chèque libellé a l'ordre de SARL «LA NOYERAIE». Le solde sera versé à l'arrivée, lors de la remise des clés. Je m'engage à me conformer aux conditions de réservations et à respecter le règlement intérieur.* *http://www.chaletlanoyerale.fr/La_Noyerale reglement.pdf*
http://www.chaletlanoyeraie.fr/La_Noyeraie_rules.pdf

DATE : _____

SIGNATURE :
du propriétaire

SIGNATURE :
du locataire

Contrat de location à compléter et à retourner joint avec votre aimable acompte à l'adresse :

Chalet La Noyeraie
Parc résidentiel de loisirs
Le Grelat
24220 Castels et Bézenac

Conditions générales de réservation

Préambule

La personne signataire du contrat est réputée avoir contacté la SARL LA NOYERAIE par téléphone, courriel ou par le formulaire mis à sa disposition sur le site www.chaletlanoyeraie.fr, pour s'assurer de la disponibilité de nos chalets à la date désirée et s'être informée pour toutes autres demandes notamment l'accueil d'un animal de compagnie. Elle reconnait également avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte que le chalet attribué lors de la réservation puisse être exception-nellement modifié en fonction des impératifs de planning. Lorsque deux familles avec enfants sont 5 personnes ou plus la location de deux chalets est obligatoire, ou voir disponibilité du chalet Charmille.

Date d'effet du contrat de location

La réservation devient effective qu'avec notre accord et à réception du contrat de location dûment complété et accompagné du versement de la somme valant 25% du montant total du séjour à titre d'acompte auquel s'ajoute 15 €uros de frais de dossier de réservation. Les frais de réservation sont définitivement acquis. Les frais de dossier de réservation sont offerts pour tout séjour inférieur à une semaine du 1er janvier au 15 juin, puis du 1er septembre au 31 décembre.

Payement du solde

Le solde du séjour est payable à la remise des clés. Il peut être majoré pour tenir compte des modifications des taxes (Tm, taxes de séjour ...).

Annulation du contrat, arrivée tardive, retard ou départ anticipé

Pour toute annulation réceptionnée par courrier postal avec AR 59 jours inclus avant la date d'arrivée : une remise de 50% de l'acompte versé que nous conservons sera accordée lors de votre prochain séjour. Passé ce délai : aucune somme ne sera remboursée et le séjour sera dû. NB : En cas de retard MERCI de nous prévenir. La location vous reste réservée, le montant du séjour prévu au contrat sera dû en totalité, sans réduction. En cas d'interruption du séjour il n'est pas prévu de remboursement du reste du séjour mentionné au contrat. Dans tous les cas les frais de dossier restent acquis. Nous vous conseillons de souscrire soit par votre assureur, soit par votre banque ou une société spécialisée, une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événements vous empêchant d'effectuer votre séjour.

Caution

Une caution de 150€ sera demandée à l'arrivée. Non encaissée la caution vous est restituée à votre départ après l'état des lieux, déduction faite, le cas échéant, d'éventuels dégâts et des frais nécessités par la remise en état des lieux loués. Une somme forfaitaire de 50€ par chalet sera retenue si la location n'a pas été nettoyée correctement avant le départ du locataire (four, grille de barbecue, etc.) Mise à disposition de la location Les locaux loués sont mis à disposition à partir de 16 heures le jour d'arrivée ; ils doivent être libérés avant 10 heures le jour du départ.

Animal de compagnie

Il ne sera accepté aucun animal de compagnie autre que celui ou ceux prévus dans le contrat. Il ne peut y avoir qu'un seul animal par chalet. L'animal de compagnie devra avoir son carnet de vaccination à jour et être tenu en laisse et accompagne en dehors du terrain pour leurs besoins. L'animal ne peut rester seul dans l'enceinte du PRL. Un supplément de 4€ par jour et par animal s'applique. L'écuelle et le couchage ne sont pas fournis. Les chiens de 1ère et 2nde catégorie ne sont pas admis, ainsi que les rongeurs et reptiles.

Visiteurs

Toute personne ne figurant pas sur un bulletin de réservation est considérée comme visiteur. A ce titre, elle doit se présenter à l'accueil et obtenir l'autorisation du gestion-naire ou de son représentant préalablement à toute entrée. Les visiteurs seront admis dans le village sous la responsabilité des usagers qui les reçoivent entre 9h00 et 23h00. Après 23h00 tout visiteur sera réputé avoir séjourné la nuit, et tout visiteur de retour le lendemain sera réputé être en séjour permanent. Sauf accord du gestion-naire, le séjour de nuit ou permanent d'un visiteur peut entraîner frais supplémen-taires, résiliation du contrat, et exclusion.

Règlement intérieur (extrait)

Les locataires s'engage à respecter les consignes du règlement intérieur en particulier concernant les troubles et nuisances envers les autres vacanciers. La circulation en voiture à l'intérieur du parc résidentiel est autorisée à très faible allure pour le déchargement des bagages le jour d'arrivée et de départ. Le parking est obligatoire dans les autres cas.

Assurance et responsabilité

Si la Direction est responsable des objets déposés par les clients dans ses locaux et doit surveiller le PRL, l'usager garde la responsabilité de ce qui lui appartient, doit assurer la protection de ses biens et signaler la présence de tout intrus. La SARL La Noyeraie a une obligation contractuelle de sécurité, mais sa responsabilité n'est pas engagée en cas de dommages ou accidents dus à la négligence, ou au non respect de consignes, ou consécutifs de l'initiative de l'usager, pendant ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés par vous dans les locations, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégia-ture à votre multirisque habitation. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou des adultes accompagnants à la piscine et pataugeoire, sur les aires de jeux et sur le site. Nous vous informons de la possibilité de recourir au service de la médiation MEDICYS dont nous relevons pour la résolution d'un problème ou d'un litige pour lequel nous n'avons pas pu trouver un accord, conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation : par voie électronique www.medicys.fr, ou par voie postale MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy - 75009 Paris

Paiements par virements

En cas de paiement par virement le contrat sera validé à réception de ce virement.

Tarifs TTC des locations & services (tarifs en direct, hors promotion et opérateurs externes)

Durée du séjour : 2 nuitées minimum - **Prix dégressifs**
Court Séjour : Tarif réduit «nuitée supp.» dès la 3ème nuitée
Moyen Séjour : Réduction supplémentaire dès la 5ème nuitée.
Long Séjour : Tarif à la semaine avantageux.
Dès la 8ème nuitée : tarif sans supplément calculé au prorata du tarif semaine.
Tous nos tarifs incluent déjà ces réductions

JOURS D'ARRIVÉ – JOURS DE DÉPART
En **HORS-SAISON** : Arrivée et départ flexibles, possibilité d'arrivée autre que le Samedi.
En **SAISON** : Courts séjours entre deux Samedis
Long séjour : Arrivée et départ flexibles, nous consulter.

Tarifs Courts Séjours

CHALETS jusqu'a 5 Personnes
: 2 nuits : 3 personnes : 106 €
:: Nuit suppl. : 49 €
: 2 nuits : 4/5 personnes : 120 €
:: Nuit suppl. : 58 €

CHALETS jusqu'a 7 Personnes
: 2 nuits : 2 adultes + enfants : 135 €
:: Nuit suppl. : 63 €
: 2 nuits : 3 adultes + enfants : 150 €
:: Nuit suppl. : 70 €
: 2 nuits : 4 adultes + enfants : 168 €
:: Nuit suppl. : 79 €

Tarifs 7 Nuits
CHALETS jusqu'a 5 Personnes

Du 6 Avril au 29 Juin &
du 31 Août au 28 Septembre :
Famille 3 personnes : 275 €
Famille 4/5 personnes : 330 €
2 couples : 380 €

Du 29 Juin au 6 Juillet
Famille 3 personnes : 400 €
Famille 4/5 personnes : 450 €
2 couples: 605 €

Du 6 au 13 Juillet &
du 24 au 31 Août
Famille 3 personnes : 525 €
Famille 4/5 personnes : 575 €
2 couples: 650 €

Du 13 au 27 Juillet :
Famille 3 personnes : 650 €
Famille 4/5 personnes : 695 €
2 couples: 760 €

Du 27 Juillet au 24 Août : 770 €

Tarifs 7 Nuits
CHALETS jusqu'a 7 Personnes

Du 6 Avril au 29 Juillet &
du 31 Août au 28 Septembre :
2 adultes + enfants : 400 €
3 adultes + enfants : 450 €
4 adultes + enfants : 500 €

Du 29 Juin au 6 Juillet
2 adultes + enfants : 500 €
3 adultes + enfants : 590 €
4 adultes + enfants : 685 €

Du 6 au 13 Juillet &
du 24 au 31 Août
2 adultes + enfants : 650 €
3 adultes + enfants : 700 €
4 adultes + enfants : 790 €

Du 13 au 27 Juillet
2 adultes + enfants : 708 euros
3 adultes + enfants : 792 euros
4 adultes + enfants : 890 euros

Du 27 Juillet au 24 Août :
2 adultes + enfants : 860 €
3 adultes + enfants : 964 €
4 adultes + enfants : 1110 €

Nos prix ne comprennent pas : caution de 150€, et taxe séjour : 0,44€ par personne et par jour en 2022

En raison d'allergènes, produits d'entretien non fournis
L'eau et l'électricité sont compris dans les tarifs en saison du 30 juin au 1 septembre, compteur individuel pour l'électricité période Hiver

Toute modification de TVA ou taxe de séjour sera répercutée sur nos tarifs.

Tous nos chalets sont équipés d'oreillers et de couettes pour les couchages, vrais lits, de vaisselle et d'électroménagers pour la cuisine (plaque gaz, frigidaire, cafetière, four micro-ondes).
Service PAINS et VIENNOISERIES en saison (sur commande)
Lave-linge et sèche-linge commun avec supplément
Salle équipée pour repas collectif (à réserver à l'avance)
Pas de frais de réservation pour les séjours inférieurs à une semaine
Séjour avec votre animal de compagnie (voir conditions)

Chalet La Noyeraie Le Grelat - 24220 Castels et Bézenac | www.chaletlanoyeraie.fr | contact@chaletlanoyeraie.fr | 06 50 39 68 19
SARL La Noyeraie | Siège social : Le Grelat 24220 Castels | Capital: 8000€
N°identification: 430 316 000 RCS Bergerac | Siret: 430 316 000 00024